

Secrétariat général

Réf.: DM 1005 Genève, le 27 janvier 2014

Contact: C. Zavazava A toutes les organisations ayant le statut
Chef, Département de l'appui aux projets d'observateur
et de la gestion des connaissances

Téléphone: +41 22 730 5447

Télécopie: +41 22 730 5484

Courriel: WTDC-2014@itu.int

Objet: **Invitation à participer, en qualité d'observateur, à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2014, Dubaï (Emirats arabes unis), 30 mars - 10 avril 2014**

Madame/Monsieur,

A la suite des changements de lieu et de dates de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-14) approuvés par le Conseil avec l'accord de la majorité requise des Etats Membres, et conformément à l'article 25 de la Convention de l'UIT et à la section 3 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, j'ai l'honneur d'inviter votre organisation à participer, en qualité d'observateur, à la CMDT-14, qui se tiendra à **Dubaï, au World Trade Center, du 30 mars au 10 avril 2014**, à l'aimable invitation du Gouvernement des Emirats arabes unis.

Les Conférences mondiales de développement des télécommunications (CMDT) sont convoquées tous les quatre ans dans l'intervalle entre deux Conférences de plénipotentiaires. Elles visent à offrir un lieu de discussion sur des thèmes, projets et programmes se rapportant au développement des télécommunications, et à fournir des orientations et des indications au Secteur du développement des télécommunications.

Le projet d'ordre du jour de la CMDT-14, tel qu'il a été adopté par le Conseil avec l'accord de la majorité requise des Etats Membres, est reproduit en Annexe 1, alors que le projet de structure de la Conférence est reproduit en Annexe 2.

Vous trouverez en Annexe 3 des informations pratiques concernant, entre autres, la procédure d'inscription.

Pour tout complément d'information, veuillez vous mettre en rapport avec M. Cosmas Zavazava, Chef, Département de l'appui aux projets et de la gestion des connaissances, par courriel à WTDC-2014@itu.int ou par téléphone au +41 22 730 5447.

Je me réjouis par avance de votre participation

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Dr Hamadoun I. Touré

ANNEXE 1

Projet d'ordre du jour de la CMDT-14

I Rapport sur les activités de l'UIT-D

1. Mise en oeuvre du plan d'action d'Hyderabad
2. Activités du GCDT
3. Activités des Commissions d'études
4. Sommet mondial sur la société de l'information
5. Sommets de la série "Connecter le monde"
6. Renforcement de la présence régionale

II Politique et stratégie

1. Rapports sur la situation du développement des télécommunications/TIC
2. Résultats de la PP-10 intéressant les travaux de l'UIT-D
3. Résultats d'autres grandes conférences et réunions de l'UIT intéressant le développement des télécommunications/TIC (CMR-12, CMTI-12, AR-12, AMNT-12, FMPT-13 et Forums du SMSI)
4. Résultats des réunions préparatoires régionales de 2013
5. Contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'Union
6. Déclaration de la CMDT-14

III Plan d'action de l'UIT-D

- 1) Coopération entre les membres
 - a) Commissions d'études
 - i) Questions à l'étude
 - ii) Structure et méthodes de travail
 - b) Groupe consultatif pour le développement des télécommunications
 - i) Structure et méthodes de travail
 - ii) Pouvoir conféré au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications d'agir entre les Conférences mondiales de développement des télécommunications (Résolution 24 (Rév.Hyderabad 2010))
- 2) Programme de travail du BDT
 - a) Questions politiques et réglementaires
 - b) Questions techniques et opérationnelles
- 3) Initiatives et projets régionaux
 - a) Priorités régionales
 - b) Financement et partenariats pour le développement des TIC
 - c) Rôle du secteur privé

ANNEXE 2

Projet de structure de la Conférence et mandats des commissions

Réunion des chefs de délégation

Mandat: conformément au numéro 49 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, la séance d'ouverture de la Conférence est précédée d'une réunion des chefs de délégation au cours de laquelle est préparé l'ordre du jour de la première séance plénière et sont présentées des propositions concernant l'organisation et la désignation des présidents et vice-présidents de la conférence et de ses commissions et, le cas échéant, de son ou ses groupes de travail.

Commission 1 – Commission de direction

Mandat: coordonner toutes les activités afférentes au bon déroulement des travaux et établir l'ordre et le nombre des séances, en évitant, si possible, toute simultanéité compte tenu de la composition restreinte de certaines délégations.

Cette commission est constituée du Président et des Vice-Présidents de la conférence, ainsi que des Présidents et des Vice-Présidents des commissions et du/des groupe(s) de travail de la plénière.

Commission 2 – Commission de contrôle budgétaire

Mandat: déterminer l'organisation et les moyens d'action mis à la disposition des délégués, examiner et approuver les comptes des dépenses engagées pendant toute la durée de la conférence et présenter à la séance plénière un rapport indiquant le montant total estimé des dépenses de la conférence ainsi qu'une estimation des coûts induits par l'exécution des décisions prises par la conférence.

Commission 3 – Objectifs

Mandat: examiner et adopter l'ordre du jour et formuler des propositions concernant l'organisation des travaux; examiner et approuver les produits, les principaux résultats attendus et les indicateurs fondamentaux de performance correspondant aux différents objectifs; examiner et approuver les Questions confiées aux Commissions d'études et les initiatives régionales connexes et élaborer des lignes directrices pour leur mise en oeuvre; examiner et approuver des résolutions pertinentes; et veiller à ce que les résultats soient conformes à la méthode de gestion axée sur les résultats qui vise à améliorer l'efficacité de la gestion et la responsabilité.

Commission 4 – Méthodes de travail de l'UIT-D

Mandat: examiner et adopter l'ordre du jour et formuler des propositions concernant l'organisation des travaux; examiner les propositions et les contributions se rapportant à la coopération entre les membres et évaluer les méthodes de travail ainsi que le fonctionnement des commissions d'études de l'UIT-D; évaluer et déterminer les options possibles pour optimiser l'exécution des programmes et approuver les modifications à apporter à ces programmes dans le but de renforcer les synergies entre les Questions des commissions d'études, les programmes et les initiatives régionales.

Commission 5 – Commission de rédaction

Mandat: harmoniser les textes relatifs aux conclusions de la conférence, tels qu'ils sont définis dans l'article 22 de la Constitution de l'UIT, dans les six langues officielles de l'UIT, sans en altérer le sens, en vue de leur soumission à la séance plénière pour approbation.

Note explicative

Conformément au numéro 63 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, la séance plénière de la Conférence mondiale de développement des télécommunications peut constituer des commissions pour examiner les questions soumises à la conférence.

En outre, il est proposé de créer les deux Groupes de travail de la plénière suivants:

Groupe de travail A: Plan stratégique et Déclaration de l'UIT-D

Mandat possible: élaborer un projet de Déclaration et la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'Union qui sera adopté par la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

Groupe de travail B: SMSI+10 et au-delà

Mandat possible: examiner les propositions et les contributions se rapportant au SMSI compte tenu de l'évolution de l'environnement des télécommunications/TIC.

ANNEXE 3

Dispositions pratiques

Invitation et participation

Le Secrétaire général, après consultation avec le Directeur du BDT, envoie une invitation à l'administration de chaque Etat Membre, aux Membres du Secteur de l'UIT-D, et aux organisations et institutions visées par les dispositions pertinentes de l'article 25 de la Convention de l'UIT ainsi qu'à la Palestine, conformément à la Résolution 99 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires.

Il n'est pas nécessaire de présenter des lettres de créance pour assister à la CMDT-14. Toutefois, tout Etat Membre ou Membre de Secteur ayant l'intention d'envoyer une délégation ou des représentants à la CMDT-14 doit en informer le Directeur du BDT, en indiquant le nom et la fonction de tous les membres de la délégation ou des représentants (numéro 339 de la Convention de l'UIT).

Pour que les dispositions nécessaires puissent être prises en temps utile, les Etats Membres et les Membres de Secteur qui souhaitent participer à la CMDT-14 ainsi que les organisations, institutions et autres entités qui remplissent les conditions requises pour participer en qualité d'observateurs en vertu de l'article 25 de la Convention de l'UIT ou de la Résolution 99 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires sont priés de s'inscrire préalablement.

Inscription

La préinscription s'effectuera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés par chaque administration ou entité habilitée à participer à la Conférence. L'inscription sur place débutera trois jours avant l'ouverture de la Conférence.

Le rôle des coordonnateurs est de s'occuper des formalités d'inscription pour leurs administrations et entités respectives. Il est possible d'avoir accès à la liste des coordonnateurs en se connectant à TIES à cette [adresse](#).

Organisation provisoire de la Conférence

La CMDT-14 créera des commissions pour mener à bien ses travaux. On trouvera dans l'Annexe 2 le projet de structure de la Conférence ainsi qu'une proposition de mandat des commissions et du Groupe de travail de la plénière.

Documents de Conférence

Les documents préparatoires suivants seront publiés:

- Rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action d'Hyderabad
- Rapport sur les activités du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications
- Rapport sur les Réunions préparatoires régionales en vue de la CMDT-14
- Rapports des Présidents des Commissions d'études
- Contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'Union
- Rapport sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI
- Rapport sur la mise en oeuvre de l'initiative Connecter le monde
- Contributions des Etats Membres et des Membres du Secteur de l'UIT-D à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-14)

Conformément à la Résolution 1141 du Conseil et à la Résolution 154 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, la CMDT-14 sera autant que possible une réunion "sans papier". Chaque participant sera invité à télécharger une application qui assurera une synchronisation automatique avec le serveur de documents FTP de l'UIT, qui donnera aux participants accès à tout moment aux documents de la Conférence publiés dans l'une quelconque des six langues officielles de l'UIT. En outre, un serveur local de documents sera installé sur place pour offrir un accès immédiat à tous les documents de la Conférence publiés dans l'une quelconque des six langues officielles de l'UIT. Chaque délégation et entité participante recevra un jeu de documents (version imprimée).

Les documents seront disponibles sur le site web de la CMDT-14, à l'adresse:

<http://www.itu.int/WTDC14>

Les participants sont donc priés d'apporter leur ordinateur portable. Les participants qui n'en auraient pas pourront utiliser les ordinateurs mis à leur disposition dans un cybercafé pour télécharger et imprimer au besoin les documents, en libre-service.
